



Mettre en oeuvre une politique locale de jeunesse

Outil d'aide à l'action

*réalisé suite aux travaux d'un groupe de réflexion régional
et grâce au soutien financier de*



Mettre en oeuvre une politique locale de jeunesse

Outil d'aide à l'action

*Ce document a été réalisé suite au travail collaboratif de nombreux
partenaires lorrains :*



et plus particulièrement avec l'appui de :

Julien Pothier (Conseil Général des Vosges)

Ronald Costalonga (Conseil Général de Meurthe-et-Moselle)

Francis Mergel, Martine Valenduc et Marie-Christine Klopp (CAF de la Meuse)

Thierry Roos (DRJSCS)

Gilles Reicher, Katherine Hallé-Guet, Lucia Brouwers et Patrick Jeannot (Région Lorraine)

Sylvie Touchard, Jean-Denis Soulis, Jean-Marie Kirchmeyer, Sylvain Riss et Pascal Durand (CRAJEP)

Jacques Florentin, Marie-France Loppion, Thomas Dethorey et Cécile de Blic (Carrefour des Pays Lorrains)

et le soutien financier de



Adopter une démarche de projet



En développement local, la démarche de projet fait référence à une dynamique collective conduite par des acteurs du territoire en partenariat avec d'autres acteurs. La démarche est souvent aussi importante que le projet lui-même, car c'est elle qui crée la dynamique ou qui est source de blocage.

Un outil pour se questionner et agir

Comment mettre en œuvre une politique locale, globale et durable en faveur des jeunes des territoires lorrains ?

Quelles sont les « bonnes » questions à se poser ?

Quels sont les freins qui bloquent la réflexion et qu'il faut dépasser ?

Quels sont au contraire les éléments qui facilitent l'émergence et le pilotage de ces politiques ?

Fruit d'un travail collectif, mené par un groupe de réflexion depuis 2008 en Lorraine, ce document apporte quelques éléments de réponse.

Il se base sur une partie des échanges de ce groupe lorrain, mais aussi sur les apports éclairés de Jean-Claude Richez, chargé d'études à l'Injep (Institut national de jeunesse et d'éducation populaire) et sur l'étude d'entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux de quatre territoires lorrains.

Cet outil s'adresse à des élus locaux et acteurs associatifs désireux d'initier une politique jeunesse, mais aussi à des acteurs qui souhaiteraient questionner ce qu'ils ont déjà mis en œuvre ou encore à des partenaires qui s'interrogent sur leurs modalités d'intervention. Non exhaustif, ce document sera actualisé en fonction des remarques des acteurs locaux.

- **Politiques locales de jeunesse : de quoi parle-t-on ?** p 4-5
- **Mettre en œuvre une politique locale de jeunesse :**
 - > **Quelle volonté et quel engagement politiques ?** p 6-7
 - > **Quel rôle du monde associatif ?** p 8-9
 - > **Quelle place pour les jeunes ?** p 10-11
 - > **Quels moyens humains et financiers ?** p 12-13
 - > **Quelle gouvernance et quel partenariat ?** p 14-15
- **Des partenaires lorrains à vos côtés** p 18

Un groupe de réflexion en Lorraine

Depuis juillet 2008, un groupe de travail régional s'est constitué en Lorraine autour de différents partenaires : l'Etat (DRAAF, DRJSCS, DDCSPP et DDCS, SGAR) ; la Région Lorraine ; les Conseils généraux (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Moselle) ; les CAF (Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges) ; le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire) ; le Carrefour des pays lorrains et des personnes ressources des territoires.

Pourquoi ce groupe de travail régional ?

- Pour échanger entre représentants institutionnels, associatifs et territoriaux sur les politiques locales de la jeunesse afin de proposer des interventions concertées, complémentaires et cohérentes ;
- Pour aider les acteurs locaux dans la mise en place d'une politique jeunesse qui s'intègre dans un projet global de territoire.

Pour en savoir plus sur le projet : www.cpl.asso.fr
(Projet Jeunesse)



«La démarche de ce groupe régional d'échanges est intéressante car elle permet à chacun de mieux mesurer ce qui va bien et ce qui ne va pas sur son territoire. L'idée étant de construire de l'intelligence collective à chaque échelle.»
Jean-Marie Kirchmeyer
Culture et Liberté (CRAJEP)

«En participant à cet espace régional, la Région Lorraine souhaite améliorer sa politique d'appui aux projets jeunesse sur les territoires, et ce, en partenariat avec les départements. Il s'agit ici d'apporter une réponse globale et cohérente pour favoriser l'insertion des jeunes et mieux les accompagner dans la vie quotidienne.»
Gilles Reicher
Région Lorraine

Politiques locales de jeunesse : de quoi parle-t-on ?

Avant même de construire une politique locale de la jeunesse, il est nécessaire de s'entendre sur certains termes. Qu'est-ce que la jeunesse ? Qu'est-ce qu'une politique locale en direction des jeunes ? Quel est le territoire adapté pour mener cette politique ? Voici quelques éléments de cadrage à retravailler nécessairement sur vos territoires.

Classe d'âge, transition vers l'âge adulte ou rapport entre générations...

? Que faut-il entendre par jeunesse ? Rien n'est moins simple que de donner une

définition précise de cette catégorie sociale. D'autant que celle-ci peut être analysée de différentes manières. La jeunesse peut, en effet, être considérée comme une classe d'âge, celle-ci étant elle-même découpée en plusieurs sous-groupes (les préados, les ados, les jeunes adultes, voire les "adulescents"). Elle peut aussi être considérée comme une période de transition entre l'enfance et l'entrée dans la vie adulte, marquée tour à tour par ces trois moments que sont l'indépendance financière, la décohabitation et la mise en couple. Enfin, la jeunesse peut être considérée comme un rapport entre générations, et la façon dont, à un moment donné, une société négocie et organise ce rapport entre générations.



Une jeunesse des jeunesses

? Une chose est sûre : la jeunesse est plurielle. En effet, pour de nombreuses raisons liées au sexe, aux ressources financières, à l'âge... , les jeunes ne forment pas un groupe unifié avec des pratiques et des valeurs communes. Il existe donc, non pas une jeunesse, mais des jeunesses avec de multiples visages. La pluralité signifie aussi considérer « la jeunesse » dans sa globalité, à savoir un public qui est transversal à plusieurs thématiques et politiques, que ce soit l'éducation, la santé, la formation, la mobilité ou encore la citoyenneté.

Jeunesse-menace, Jeunesse-victime ou Jeunesse-ressource

? Depuis la fin du XIXe siècle, trois figures de la jeunesse dominent l'intervention publique, qui varient en fonction des périodes. Très souvent, les politiques publiques se focalisent sur les deux premières figures : « la jeunesse-victime et « la jeunesse-menace ». Ainsi, la jeunesse peut être perçue comme devant être protégée de la crise économique ou encore comme une menace pour ses pratiques supposées déviantes, pour ses comportements de consommation « à risque » ou pour l'augmentation supposée de sa violence. A l'inverse, la figure de la « jeunesse ressource » est plus minoritaire, mais c'est celle qui permet pourtant de sortir de l'alternative précédente. La jeunesse apparaît comme une ressource à chaque fois qu'elle est associée à la résolution des problèmes qui la concernent dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, la citoyenneté et l'insertion. Ces différentes figures expliquent donc la coexistence de plusieurs formes de politiques locales de jeunesse. Il existe autant de politiques jeunesse que de jeunesses. A travers la lecture de ce document, chacun se rendra compte aisément que les membres du groupe de travail régional privilégient la figure de « la jeunesse ressource » comme élément de réussite de la mise en œuvre de politiques locales de jeunesse.

Politique ou dispositif

? Dans le discours commun, les termes de politique et de dispositif sont souvent confondus. A tort, car une politique locale de jeunesse ne peut se résumer ni à des dispositifs ni à des catalogues d'activités. Ces derniers étant des outils et des moyens au service d'une politique globale. Un dispositif est le plus souvent la réponse

à une situation problème et cible un public particulier. Il définit des moyens organisés dans le temps et attribue des financements spécifiques. On agit là plutôt dans une logique descendante, limitée dans le temps. Le plus souvent, quand le dispositif s'arrête, les actions s'arrêtent.

Par « politique », comprenez PROJET, démarche partenariale et stratégie territoriale. Le projet est l'expression d'une volonté politique, d'une demande sociale, il doit être fédérateur. En phase avec la conception globale que l'on a de la société et de l'être humain, il définit une ambition, les transformations éducatives ou sociales souhaitées, les influences que l'on veut développer. En animant une démarche de concertation, le projet donne corps à un partenariat qui accepte que tout se décide collectivement, que l'on reconnait l'expression de chacun : celui qui a l'idée, celui qui porte le projet, celui qui finance le projet.



Quel territoire pertinent dans la mise en place d'une politique locale de jeunesse

? Trois composants sont indissociables d'une dynamique en direction des jeunes : « territoire-acteurs-projet ». Le territoire n'est pas qu'un découpage institutionnel. Il est avant tout « un espace délimité et approprié par un groupe humain ». Il accueille des populations avec qui

on doit partager les projets. Le territoire est donc l'expression de la vie sociale et intègre d'autres dimensions : sociologique, économique, physique, démographique. C'est par rapport aux territoires de vie des jeunes que doit se réfléchir une politique jeunesse. Les pratiques souvent intercommunales des jeunes tendent ainsi à placer les intercommunalités comme des acteurs incontournables en matière de réflexion, de coordination des actions et de mutualisation des ressources et des moyens. Cependant, l'échelle communale, celle de la proximité, reste indispensable dans la mise en œuvre de ces politiques. Une des conditions de réussite des politiques locales de jeunesse réside donc dans la bonne articulation de l'échelle locale « commune/intercommunalité ».

>> Les politiques locales de jeunesse en 5 questionnements*



** Elaboration de cette grille à partir des réflexions du groupe régional et d'une liste d'invariants établis par Jean-Claude Richez (INJEP).*

Quelle volonté et quel engagement politiques ?

Le rôle des élus locaux est primordial dans la mise en œuvre de toute politique de développement local, tout comme celui de la société civile. Mettre en œuvre une politique locale de jeunesse nécessite une véritable volonté politique portée par des élus locaux et appuyée par le monde associatif.

Leviers à identifier

- Un portage politique par des élus locaux « moteurs et influents ». Ce sont eux qui vont légitimer cette initiative auprès d'autres élus locaux, de la population et des autres acteurs.
- Une volonté de mettre en œuvre une démarche de co-construction et de partenariat. Il s'agit de fédérer autour d'un projet partagé, en s'appuyant sur les dynamiques locales existantes.
- Une durée nécessaire d'appropriation du projet qui permet de construire une politique jeunesse durable. Avec la nécessité de dépasser le temps limité du mandat politique pour une vision à plus long terme.
- L'engagement des décideurs au quotidien dans le pilotage et le suivi de la démarche, et pas seulement au démarrage du projet. A noter que ce ne sont pas nécessairement les élus à l'initiative de la démarche qui assurent son suivi. Des relais peuvent être passés.
- L'inscription de la politique jeunesse dans un projet global et à long terme pour le territoire.
- Le respect des orientations stratégiques définies dans le cadre d'un projet partagé.



Freins et limites à dépasser

- Une image négative de la jeunesse pour certains élus. Ces représentations freinent inévitablement le soutien à la mise en place d'une politique jeunesse.
- Un portage de cette politique par un nombre insuffisant de personnes (même s'il est difficile de trouver de nouvelles personnes acceptant des responsabilités).
- L'absence de continuité politique, suite par exemple, à un renouvellement lors des élections.
- Des décisions politiques prises sans concertation avec les autres partenaires.
- La crainte des décideurs quant au transfert de la compétence à l'intercommunalité par peur de perdre une certaine forme de proximité.
- Les questions de jeunesse non prioritaires par rapport à d'autres dossiers.



Questions à se poser

- Comment convaincre les élus de l'intérêt de mettre en œuvre une politique jeunesse, malgré le coût que cela peut représenter ?
- Quelle place ont les questions liées à la jeunesse au sein du projet politique ?
- Quels sont les enjeux et les objectifs liés à la mise en place d'une politique jeunesse ? Quelle(s) plus value(s) pour le territoire (facteur de dynamisme, attractivité...)?
- Comment faire changer le regard des élus sur les jeunes ?
- Comment inscrire dans la durée une politique jeunesse sur le territoire ?
- A quelle échelle territoriale doit être réfléchi la politique jeunesse ? Quelles coopérations mettre en œuvre aux niveaux infra- ou supra-territoriaux ?

Volonté politique

Expérience

Une volonté inscrite au projet de territoire

C'est en 2001-2002 au moment de l'élaboration, de manière participative, de leur projet de territoire que la politique jeunesse de la communauté de communes du Val de Galilée est née, grâce à l'appui de deux élus investis de longue date sur les questions de jeunesse : le président de l'intercommunalité et son vice-président, également maire de Wisembach, porteur d'une expérience intéressante sur sa commune de 400 habitants. Ces deux « leaders » ont alors convaincu les autres élus communautaires de l'intérêt d'une telle démarche et d'y consacrer des moyens financiers et humains. Aujourd'hui, l'animatrice embauchée pour mener à bien cette politique s'appuie sur un groupe de travail composé d'élus communaux et intercommunaux et de représentants associatifs et sur un autre vice-président qui fait le relais auprès des autres élus.



Paroles d'acteurs

« C'était le souhait des élus d'avoir une offre de services en direction de la jeunesse du territoire et d'avoir une certaine équité territoriale. La commission jeunesse de la Communauté de communes est donc née d'une véritable volonté politique. Les associations locales ont très vite été des partenaires privilégiés, car elles ont appris à se faire connaître. Il y a un vrai partenariat de confiance entre les élus et le monde associatif. »

Jacques Lavoil
CC du pays du Sanon

« N'oublions pas que la volonté politique se construit aussi et surtout à partir des souhaits, des besoins des associations, habitants, des parents... Ce sont eux qui déterminent les priorités des élus locaux. »

Louis Levan
CAF des Vosges

« Sachons rester modeste. Ce n'est pas uniquement notre politique jeunesse qui va forger les jeunes de demain, mais on y apporte notre petite pierre. Si on ne le faisait pas, je crois qu'on ne jouerait pas notre rôle d'élus, responsables des citoyens de demain. »

Jean-Jacques Dailot
CC du Val de Galilée

Quel rôle du monde associatif ?

Les associations qui s'occupent des jeunes sont nombreuses sur les territoires lorrains. Par la diversité et la transversalité de leurs missions (logement, temps libre, culture, famille...), leur rôle est indéniable aux côtés des élus locaux, que ce soit des associations locales ou des fédérations d'éducation populaire.

Leviers à identifier

- La présence et l'implication d'associations dynamiques ou porteuses d'initiatives originales sur le territoire.
- Une volonté de la part des acteurs associatifs de co-construire un projet partagé en étant force de propositions.
- Une reconnaissance et une valorisation des compétences des associations locales par les élus dans la mise en œuvre d'actions en direction des jeunes.
- Le rôle moteur des fédérations d'éducation populaire dans l'accompagnement et la mise en place de politiques de jeunesse à différentes échelles.
- Le rôle de relais des associations entre les jeunes et les décideurs politiques.



Freins et limites à dépasser

- Les risques de rivalités inter-associatives, source de conflit dans une démarche partenariale.
- La méfiance des décideurs envers le secteur associatif (logique de contre-pouvoir) qui révèle une absence de dialogue et de concertation.
- La méconnaissance du rôle des élus locaux et des collectivités locales par les responsables associatifs.
- La difficulté d'acteurs associatifs à accepter de travailler à l'échelle des collectivités locales.
- La faible présence et/ou le manque de dynamisme des associations sur certains territoires, ainsi que le renouvellement difficile des acteurs associatifs (crise du bénévolat).
- Des associations perçues comme prestataires et non comme partenaires par les élus locaux.

Questions à se poser

- Au même titre que se pose la question du projet politique des collectivités, quel est le projet des associations locales et des fédérations d'éducation populaire ?
- Quel rôle pour les acteurs associatifs dans ce dialogue territorial ? Comment faciliter le dialogue élus/société civile ?
- Quelle formation des acteurs associatifs, professionnels ou bénévoles, notamment sur la connaissance de leur environnement local et sur leur rôle ?
- Quel rôle des fédérations d'éducation populaire aux côtés des acteurs locaux ?
- Comment revaloriser le rôle des associations auprès des partenaires institutionnels, des élus locaux et des habitants de manière générale ?



Expérience

L'association communale a fait son nid

Le Foyer des Jeunes de la commune de Niderviller, en Moselle, a été créé en 1960 par une équipe de jeunes du village. Depuis cette date, la petite association a fait du chemin. Les activités se sont au fur et à mesure développées au profit des jeunes, mais également des adultes. Depuis toujours, le savoir-faire de cette association et de ses représentants est reconnue par la municipalité et même par les communes avoisinantes. Les liens sont d'ailleurs étroits entre la commune et cette association, puisque la présidente n'est autre que la première adjointe de la commune. Affiliée à la fédération Culture et Liberté, l'association bénéficie d'un soutien logistique, notamment par le biais du groupement d'employeurs : GEVA.



Rôle des associations

Paroles d'acteurs

« Le rôle des associations est, entre autres, de faire remonter les besoins des habitants auprès des élus. Charge aux élus, ensuite, de mettre en œuvre des solutions, même si je sais que ce n'est pas aussi simple : il faut mobiliser des moyens, des personnes, des ressources... »

Marylène Francequin
Centre social de Revigny

« La forme associative concrétise les engagements citoyens. Il n'est pas anodin de constater que nombre de jeunes, passé l'étape de la prise d'initiative, la choisissent pour asseoir localement leur sentiment d'acteurs. »

Thierry Roos
DRJSCS

« Le rôle des associations se situe dans le développement de politiques jeunesse construites en dehors de stratégies prestataires et d'économie marchande. En agissant au plan local, directement ou par l'intermédiaire des réseaux fédérés, les associations contribuent à la réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés. Elles représentent un lien entre la société civile et les institutions. Elles favorisent l'émergence de projets qui reposent sur une culture partagée de la jeunesse. »

Sylvie Touchard
Les Francas (CRAJEP)

Quelle place pour les jeunes ?

Principaux bénéficiaires des politiques locales de jeunesse, les jeunes ont une expertise d'usage qui leur confèrent de fait une place importante dans la réflexion, la mise en œuvre et l'évaluation de ces mêmes politiques. La réalité est pourtant bien différente sur les territoires.

Leviers à identifier

- Un travail préalable de définition et d'expression des besoins des jeunes dans leur diversité. Il peut être utile de se faire aider sur le plan méthodologique par des partenaires extérieurs.
- L'investissement de jeunes dans la réflexion, la mise en œuvre, le suivi ou l'évaluation de la politique jeunesse, aux côtés des autres acteurs.
- L'implication de jeunes « relais » ou « moteurs » qui incitent d'autres jeunes à s'investir.
- La reconnaissance par les adultes de l'engagement des jeunes qu'il s'agit de rendre visible.
- La mise en place de référents jeunesse (des jeunes, des bénévoles associatifs ou des élus) qui font le relais entre les jeunes de leur commune / du quartier et les instances de décisions.
- La mise en place d'espaces d'échanges ouverts, plus ou moins formels, qui sont aussi des espaces de construction de soi.



Freins et limites à dépasser

- L'idée fautive d'une jeunesse homogène avec les mêmes pratiques et les mêmes opinions. Il s'agit donc d'interroger le maximum de catégories de la jeunesse (collégiens-lycéens, étudiants, jeunes salariés...) pour recueillir leurs regards, leurs opinions, leurs propositions.
- La mobilisation difficile des jeunes dans des groupes de réflexion et la difficulté à recueillir leurs attentes.
- Les écarts entre les attentes, les perceptions et les discours des adultes et ceux des jeunes.
- Un engagement des jeunes limité dans la durée. Cela pose la question du renouvellement quasi continu des jeunes investis.
- Des idées préconçues des adultes envers les jeunes qui entravent la coopération et limitent leur participation.
- Le manque de prise en compte des espaces de vie des jeunes, de leur mobilité (ou non-mobilité). Cela implique une nécessaire coopération interterritoriale.



Place des jeunes

Questions à se poser

- Quelle méthode et quels outils pour percevoir les attentes, les besoins, les regards, les opinions des jeunes ?
- Qu'est-ce que participer à la prise de décision veut dire pour les jeunes ? Pour les pouvoirs publics ? Pour les associations ?
- Comment et jusqu'où veut-on faire participer les jeunes aux décisions qui les affectent ? Comment structurer cette participation tout en la maintenant attractive pour ses participants ?
- Comment valoriser les initiatives des jeunes ?
- Comment former les jeunes à l'engagement ? Leur en donner les moyens ?
- Comment laisser une place aux jeunes étudiants, jeunes adultes qui souhaitent s'investir sur leur territoire d'origine en réinventant le lien jeunes/territoire ?
- Comment mieux communiquer vis-à-vis des jeunes ? Se former aux nouvelles technologies ?



Paroles d'acteurs

« Celui-là, ce n'est pas un cadeau ! » voilà ce que j'ai entendu dire par hasard, et cela dans mon dos, moi qui avais pourtant tout fait pour ressembler à un beau paquet-cadeau. Est-ce la part d'adolescence ou l'envie de la contestation qui m'a fait dire aussitôt : « C'est faux, je suis un cadeau merveilleux ! » A partir de ce jour, j'ai découvert que nous, jeunes, sommes les adultes de demain. Que nous devons prendre part aux débats, donner notre avis, afin d'occuper une place entière dans la vie de la Commune.»
Anthony Noel, président du conseil municipal de jeunes de Bains les Bains

Expérience

Un diagnostic partagé avec les jeunes

Dans le cadre d'une réflexion menée sur le logement des jeunes, les élus de Sierck-les-Bains ont sollicité en 2010 l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes pour réaliser une étude de besoin. Un comité de pilotage a alors associé différents acteurs du logement, de la jeunesse, de l'emploi et la formation en vue d'un diagnostic partagé. Sur le terrain, le partenaire associatif a enquêté auprès des entreprises, des élus locaux et surtout des jeunes du territoire. Dans le cadre de questionnaires individuels et d'entretiens collectifs, l'avis d'environ 200 jeunes (soit 10% de la population jeune) a ainsi été pris en compte.

Ces avis ont convergé pour identifier la création d'une résidence Habitat Jeunes-FJT de 20 logements comme une réponse à un besoin et un atout pour le territoire.



« Actuellement, nous constatons un véritable déficit de la place des jeunes dans la société civile et citoyenne. Il est temps d'oser prendre le risque d'une parole qui leur appartienne dans le domaine des politiques jeunesse aussi. Ces jeunes qui aujourd'hui commencent à imaginer et bâtir la société de demain, nous devons, nous adultes, les aider, les accompagner pour que cette place soit la leur. Cette société se doit d'entendre leur voix, en effet, ils sont tout à fait capables d'avoir une parole citoyenne qu'ils traduisent en actes et qui fasse sens pour eux. La mise en œuvre d'une politique jeunesse ne peut fonctionner qu'en écho à la parole des jeunes d'aujourd'hui. »
**Sylvain RISS
Scouts et Guides de France
(CRAJEP)**

Quels moyens humains et financiers ?

Mettre en œuvre une politique jeunesse, c'est aussi réfléchir aux moyens que l'on se donne pour répondre aux objectifs fixés. Il s'agit des moyens humains, et notamment les animateurs professionnels en charge de la mise en place et du suivi des actions, mais aussi des moyens financiers attribués.

Leviers à identifier

- Une « bonne » connaissance des possibilités de mobilisation de moyens financiers adaptés à la politique jeunesse par les acteurs locaux. Rappelons que les moyens financiers sont au service d'un projet et ne sont que des outils d'accompagnement et de soutien.
- L'embauche, la qualification et la formation de professionnels jeunesse pour coordonner et animer une démarche territoriale.
- Des moyens financiers qui sont contractualisés avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements...).
- La mise en place de rencontres d'échanges entre acteurs qui œuvrent sur les politiques de jeunesse. Les fédérations peuvent être un lieu de ressource pour les professionnels.
- Des personnes ressources (internes ou externes au territoire) associées dès le lancement des réflexions pour appuyer la démarche.
- L'utilité des groupements d'employeurs pour le secteur associatif afin de mutualiser des postes.



Freins et limites à dépasser

- Une lourdeur administrative de certains contrats (ex : le Contrat Enfance Jeunesse) qui se fait au détriment des actions menées.
- Le caractère quantitatif de l'évaluation/bilan souhaité par les partenaires au détriment d'une logique qualitative.
- La multiplicité des contrats et dispositifs susceptibles d'appuyer une partie des politiques jeunesse, sans recherche d'harmonisation et de cohérence.
- La limitation des moyens financiers depuis quelques années et le recentrage des aides des partenaires sur des publics spécifiques.
- Une logique d'appel à projets qui remet en cause la contractualisation et peut renforcer les inégalités territoriales.
- Des postes d'animateurs jeunesse « trop polyvalents », des missions attribuées trop vagues ou des animateurs insuffisamment qualifiés/formés.
- La décision de mettre en place une politique jeunesse surtout liée aux opportunités financières. Pour l'éviter, il est nécessaire que les élus se forment.

Moyens
humains et
financiers

Questions à se poser

- Quelle formation et quel rôle des animateurs professionnels ? Quel accompagnement technique des partenaires (Agents de l'Etat, acteurs des Fédérations d'Education Populaire...) dans la recherche de professionnels ?
- Quels sont les moyens financiers mobilisables ? Et comment les partenaires aident les acteurs à mobiliser les bons moyens ?
- Quels sont les lieux de dialogue à créer avec les partenaires financiers ?
- Face à la baisse de certains financements, notamment de l'Etat, comment assurer la continuité d'une politique jeunesse ?
- Comment former et accompagner des bénévoles dans leurs tâches ? Notamment quand il s'agit de bénévoles « employeurs » ?
- Comment former les élus à la logique de projet plutôt qu'à la logique de guichet ?



© Carrefour des paysans

Paroles d'acteurs

« Je préfère le terme de coordinatrice à celui d'animatrice jeunesse. J'aide les associations et les communes à mettre en place des projets de jeunes, par des jeunes, pour des jeunes. J'insiste, c'est important, je ne fais pas à leur place, mais bien avec les jeunes, les associations et les élus. »

Linda Lambert
CAJT Sanon

« Il est nécessaire que les partenaires se mobilisent techniquement pour accompagner les territoires dans la définition et le suivi du projet (recensement des besoins, élaboration du projet éducatif, recrutement d'animateurs. Il faut que les territoires se donnent les moyens de leur politique en recrutant des professionnels et en adaptant leurs actions aux attentes des jeunes. »

Julien Pothier
CG des Vosges

« Une politique globale de développement au profit de la jeunesse se construit à partir des attentes des familles et des jeunes, en prenant en compte les spécificités des territoires et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. C'est dans cette approche que les CAF accompagnent notamment les collectivités territoriales dans la construction d'une offre globale, cohérente et adaptée qui donne lieu à une contractualisation sous la forme d'un Contrat Enfance Jeunesse. Pour atteindre cet objectif, la CAF favorise un pilotage affirmé des projets en suscitant la participation la plus large possible et contribue à la réalisation de diagnostics partagés entre tous les partenaires. L'accompagnement technique et financier assuré par la CAF favorise la concrétisation d'actions de qualité animées par du personnel qualifié, et ce durant toute la période contractuelle. »

Francis Mergel
Président du Conseil d'administration de la CAF de la Meuse

Qu'est-ce que le contrat « enfance et jeunesse » ?

C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat.

Les contrats « enfance et jeunesse » ont deux objectifs principaux :

- ▶ favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité ;
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- ▶ contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

+ d'infos : www.caf.fr

Quelle gouvernance et quel partenariat ?

Il ne peut y avoir de politiques locales de jeunesse sans un certain nombre d'acteurs et sans moyens humains et financiers. Mais tout cela ne peut pas fonctionner s'il n'existe pas de noyau dur au centre, c'est-à-dire un mode de gouvernance qui permet de créer le lien entre ces acteurs et dispositifs, incluant également les partenaires institutionnels et financiers.

Leviers à identifier

- Une bonne visibilité/lisibilité du pilotage, vis-à-vis des acteurs locaux, des partenaires, des jeunes et des habitants et le respect des acteurs dans leur différence.
- L'importance d'une coordination resserrée entre les différents acteurs des politiques de jeunesse, au plus près des jeunes, et fonctionnant régulièrement au sein d'un comité de pilotage.
- L'implication des partenaires financiers et institutionnels dans la définition et le suivi du projet et pas uniquement dans l'évaluation des actions.
- Le rôle important des fédérations d'éducation populaire par des missions d'accompagnement, d'encadrement, de formation et de crédibilité... Cela suppose aussi de leur attribuer des moyens financiers.
- La mise en place de temps d'échanges régulier entre acteurs locaux qui ont à voir avec la jeunesse sur le territoire (l'Éducation nationale, les parents, les acteurs associatifs, les élus locaux et les professionnels de terrain...) pour réfléchir et travailler ensemble, ce qui est garant de cohérence, dans un projet de territoire.
- La prise en compte de la notion de durée. Le projet se construit de manière progressive et sur plusieurs années.



Freins et limites à dépasser

- L'absence de groupe de travail et de réflexion spécifique sur les questions de jeunesse.
- L'absence de certains acteurs des politiques jeunesse, comme l'Éducation nationale ou les familles. Ils sont d'ailleurs souvent oubliés dans la concertation.
- Les difficultés de dialogue entre élus et société civile
- Le manque d'habitude des acteurs pour travailler de manière transversale.
- Un pilotage jugé trop complexe et une forte implication des mêmes acteurs dans des groupes de travail pratiquement similaires.
- Les représentations des uns et des autres qu'il convient de dépasser dans un comité de pilotage. Il est indispensable de créer une culture commune pour avancer, même si cela demande du temps.
- Un recentrage des politiques de l'État concernant la jeunesse sous l'angle de la cohésion sociale et donc des publics en difficulté, et des tranches d'âges considérées comme problématiques (ados et préadolescents).
- Le déclin du soutien à l'éducation populaire actuellement en France.

Questions à se poser

- Qui coordonne ? Quel chef de file ? Quel esprit partenarial ?
- Comment formaliser le partenariat entre associations et collectivités locales ?
- Quels sont les espaces, les lieux où chacun peut trouver sa place dans la co-construction ? Quelles formes de pilotage à inventer ?
- Sur quels acteurs s'appuyer au niveau local (association, groupe de jeunes) et au niveau institutionnel (Région, Conseils généraux, Etat, CAF...)?

Expérience

Une démarche partenariale en faveur des jeunes

Depuis 1995 environ, la communauté de communes du pays du Sanon s'est engagée, avec les associations du territoire, sur des actions en direction de la jeunesse. Très rapidement, cette initiative a croisé une démarche réfléchie par les Fédérations d'Education Populaire et le Conseil Général de Meurthe et Moselle, appelée « Jeunesse et Territoire ». En 2002, c'est la naissance de Jeunesse et Territoire Sanon (JTS). La politique jeunesse du territoire du Sanon est contractualisée au sein d'un contrat d'animation jeunesse et territoire (CAJT), dont les partenaires sont : la CC du Sanon, les communes de Sommerviller et de Jolivet ; le département ; la Région lorraine ; la CAF ; DDCS. Deux animatrices sont employées par la fédération des Foyers ruraux de Meurthe et Moselle sur ce territoire, avec deux objectifs : favoriser une dynamique jeunesse sur le territoire et, rendre les jeunes acteurs de leur territoire.

Qu'est-ce qu'un CAJT ?

Mis en place à l'initiative du conseil général de Meurthe-et-Moselle, et en collaboration étroite avec les fédérations départementales Familles Rurales, des Foyers Ruraux, des Francas, des MJC, des Œuvres Laiques, les Contrats d'animation jeunesse territorialisée (CAJT) ont pour but de fédérer les énergies des élus locaux, des associations, des acteurs de la jeunesse sur un territoire donné pour construire et réaliser un projet éducatif d'animation jeunesse de manière concertée, partenariale et participative. Actuellement, 15 contrats sont signés en Meurthe-et-Moselle sous forme de conventions triennales entre une fédération d'éducation populaire, les collectivités locales (communes et communautés de communes) du territoire, le conseil régional de Lorraine et le conseil général de Meurthe-et-Moselle.



Quelle gouvernance et quel partenariat ?

Paroles d'acteurs

« Je suis convaincu que les élus doivent ouvrir l'action publique locale aux acteurs économiques et associatifs. Ces « forces vives » du territoire sont en effet des partenaires dynamiques des élus et il est important de soutenir et développer les lieux de leur participation. Associer ces acteurs suppose des moyens d'animation des dynamiques locales, et un effort pour rendre les démarches de développement local lisibles et accessibles à tous. C'est ce que nous essayons de faire sur nos territoires. »

Jacques Florentin
CC de Seille et Mauchère

« Le partenariat entre acteurs se traduit par une co-responsabilité de chacun du projet mais nécessite au préalable la définition des rôles et fonctions des partenaires. Il constitue une partition collective où chacun des membres sait ce que les autres font, orchestrée par les valeurs, les orientations, les objectifs, la gouvernance et le fonctionnement de la politique jeunesse locale. »

Ronald Costalonga
CG de Meurthe-et-Moselle

« Aventure unique en France, la démarche Jeunesse et Territoires en Meurthe-et-Moselle est née de l'idée qu'à plusieurs, on peut faire davantage que seul. Il ne s'agit pas de remplacer les bonnes volontés mais de les soutenir en leur apportant des moyens. Tous les adultes sont nécessaires pour montrer la richesse de l'engagement : responsables d'associations, parents, enseignants, mais aussi élus locaux. Un proverbe dit qu'il faut tout un village pour éduquer un jeune, c'est le sens de notre action. »

Pascal Durand
Foyers Ruraux 54 (CRAJEP)

Carrefour des pays lorrains

7 rue Alexandre III - BP 22
54170 Colombey-les-Belles
03 83 52 80 62
Contact : Thomas Dethorey

Réseau régional des acteurs du développement local, le Carrefour des pays lorrains (CPL) accompagne élus et acteurs du développement local en Lorraine.

Des partenaires lorrains à vos côtés

CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire)

27 rue de la République
54000 NANCY
03 83 27 31 00
Président : Daniel Soibinet

Le CRAJEP est une coordination regroupant les têtes de réseau lorraines des associations de Jeunesse et d'Education Populaire agissant localement, départementalement et régionalement

Région Lorraine

1 place Gabriel Hocquard B.P. 81004
57036 METZ CEDEX 1
03 87 33 60 00
Contact : Gilles Reicher

DRJSCS Lorraine (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

4 rue Bénit
CO n°11
54035 NANCY CEDEX
03 83 17 44 44
Contact : Thierry Roos

DDCS Meurthe-et-Moselle (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

4 rue Général Drouot
BP 70608
54064 NANCY CEDEX
03 54 84 47 47
Contact : Josée Rimbart

DDCSPP Meuse (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

11 rue Jeanne d'Arc
CS 50612
55013 BAR-LE-DUC CEDEX
03 29 77 42 00
Contacts : Annick Gillot et Eric Villette

DDCS Moselle (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

27, place St-Thiébault
57045 METZ CEDEX 1
03 87 75 41 55
Contact : Claude Cuoco

DDCSPP Vosges (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

17 rue Gambetta
88025 EPINAL CEDEX
03 29 82 35 16
Contact : Sylvain Mougel

DRAAF de Lorraine

76 avenue André Malraux
57046 METZ Cedex
03 55 74 11 00
Contact : Vincent Wahl

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques Baudot
54035 NANCY CEDEX
03 83 94 51 42
Contact : Ronald Costalonga

Conseil Général des Vosges

8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL CEDEX 9
03 29 29 89 27
Contact : Julien Pothier

Conseil Général de la Moselle**Division des Sports, de la jeunesse et de la vie associative**

6 rue Mozart
57000 METZ
03 87 62 94 06
Contact : Emmanuel Péché

Conseil Général de la Meuse

Place Pierre François Gossin
BP 514
55012 BAR LE DUC
03 29 45 77 59
Contact : Martine Aubry

Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

21 rue de Saint Lambert
54046 NANCY cedex
0820 25 54 10
Contact : Philippe Debié

Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

57774 METZ CEDEX 9
0820 25 57 10
Contacts : Patrice Fabing (Metz) 03 87 34 80 47, Hubert Biesemeier (Thionville) 03 87 34 80 88,
Christine Gaillard (Bassin Houiller) 03 87 34 81 70 et Christine Salvadori (Grand Est) 03 87 34 81 75

Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse

11 rue de Polval B.P 20520
55 012 BAR-LE-DUC Cedex
Contacts : Stéphanie Faulhaber (sud meusien) 03 29 76 63 21 ,
Isabelle Frey (nord meusien) 03 29 88 97 57 et Martine Valenduc 03 29 76 63 03

Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

30 chemin de la Belle au Bois Dormant
88000 EPINAL
0820 25 88 10
Contact : Louis Levan

Document réalisé suite aux travaux d'un groupe de réflexion régional

Carrefour des pays lorrains

Directeur de la publication :

Jacques Florentin

Rédacteur en chef : Cécile de Blic

Coordination : Thomas Dethorey

Mise en page : Delphine Stoquert

Ce document a été imprimé par la Région Lorraine